**1.       ACCUEIL**

Accueil et remise des dossards à partir de 8h00 le lundi 1er Juin 2020 ou le samedi 31 mai 2020 (de 10h à 12h et de 14h à 16h) dans la salle municipale, place de la Mairie d'Ablain Saint Nazaire.

Parking et douche au stade de football Fernand CORNILLE.

Consigne sur place.

Buvette et animation sur la place de la mairie.

Restauration sur place.

**2.       DROITS D'INSCRIPTION**

Moins de 1 km :                   Gratuit

2 km :                                     Gratuit

9 km :                                     9 €

16 km :                                   14 €

26 km :                                   16 €

**3.       INSCRIPTION** :

Les inscriptions sont ouvertes par internet à partir du 20 janvier 2020 jusqu'au jeudi minuit avant le weekend de la course ; la clôture des inscriptions se faisant dès que le nombre maximum de participants est atteint.

L'attribution d'un dossard se fera si trois critères sont réunis :

- Inscription en ligne UNIQUEMENT sur le site (dans la limite des places disponibles), avec paiement sécurisé.  
- Règlement des droits d'inscription. Pour chaque inscription, l'organisateur a choisi de reverser 0.50 € à l'association AFPric (Association Française des Polyarthritiques et des Rhumatismes Inflammatoires Chroniques).- Téléchargement de la licence ou d'une copie du certificat médical en cours de validité à la date de la manifestation (qui sera conservée par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident) ou présentation de la licence ou du certificat médical le jour de la course.

Dès l’inscription effectuée, le participant reçoit un e-mail de confirmation, de son inscription et du montant de la transaction. Le certificat médical ou la licence pourra être mis au téléchargement sur le site d’inscription en ligne ou devra être présenté au retrait du dossard le Lundi matin de l’épreuve.

Chaque inscrit devra accepter le règlement de l’épreuve et les conditions liées à l’inscription en ligne.

Les inscriptions sont ouvertes aux marcheurs uniquement sur le 9 km avec les mêmes obligations de présentation du certificat médical (avec la mention non contre-indication à la course à pied en compétition) ou de la licence.

Les inscriptions pour les courses enfants se feront également en ligne (gratuit), le jour de la course ou à partir des bulletins diffusés par nos sponsors sur la commune.

**4. LIMITE DE PARTICIPATION**

Nos structures étant limitées, les inscriptions sont possibles dans la limite, révisable, des premiers 700 inscrits

Pas de limitation sur les courses enfants.

L’organisateur se réservant la possibilité de clôturer les inscriptions à tout moment.

**5.       HORAIRES ET DISTANCES PAR TRANCHE D’ÂGE**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Distance** | **Horaires** | **Tranche d’âge** | **Catégorie** |
| - de 1km | **9h45** | 2011 et après | École d'athlétisme et baby athlé : 2011 et après(9 ans et moins)  Course non compétitive (pas de classement) |
| 2 km | **10h00** | 2005 à 2010 | Poussins : 2009 et 2010 (10 et 11 ans)  Benjamins : 2007 et 2008 (12 et 13 ans)  Minimes : 2005 et 2006 (14 et 15 ans) |
| 9 km | **10h30** | Nés en 2002 et avant | Cadets : 2003 et 2004  Juniors : 2001 et 2002  Espoirs : 1998 à 2000  Seniors : 1986 à 1997  Masters : 1985 et avant |
| 16 km | **10h30** | Nés en 2000 et avant | Juniors : 2001 et 2002  Espoirs : 1998 à 2000  Seniors : 1986 à 1997  Masters : 1985 et avant |
| 26 km | **9h30** | Nés en 2000 et avant | Juniors : 2001 et 2002  Espoirs : 1998 à 2000  Seniors : 1986 à 1997  Masters : 1985 et avant |

**6.       RETRAIT DES DOSSARDS** :

Le retrait des dossards se fera dans la salle municipale, le lundi 1er juin 2020 au matin au minimum 30mn avant le départ de l’épreuve ou le samedi 31 mai 2020 (de 10h à 12h et de 14h à 16h).

Il vous faudra présenter la Licence ou la copie du certificat médical si cela n’a pas été transmis par internet.

Cession de dossard : Sauf demande faite auprès de l’organisation, aucun transfert d’inscription n’est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d’accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l’épreuve. Toute personne disposant d’un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

**7.       LIMITES HORAIRES** :

Le temps maximum alloué pour la course :

-          des 9 km est de 2h30

-          des 16 km est de 2h30

-          des 26 km est de 3h30, le temps de passage maximum au 16ème km est de 2h15.

Passés ces délais, le dossard et la puce seront retirés par un membre de l’organisation. Les concurrents considérés comme hors course, pourront continuer sous leur propre responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

**8.       PARTICIPATION - INSCRIPTIONS**

Les droits d’inscription resteront acquis en cas de désistement du concurrent.

Conformément aux dispositions des articles R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport et R. 411-29 à R. 411-31 du code de la route. Ainsi que la réglementation hors stade de la Fédération Française d’Athlétisme (FFA).

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- Soit d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrés par la **FFA,** en cours de validité à la date de la manifestation ;

- Soit d'une **licence sportive,** en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;

- Soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers, y compris ceux engagés par un agent sportif d’Athlétisme, sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l’Athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

L’organisateur, en possession d’un justificatif d’aptitude valide, décline toute responsabilitéen cas d’accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

L’organisateur n’est pas tenu de vérifier l’authenticité des justificatifs d’aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l’un de ces derniers.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

* Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement de la course,
* Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le règlement,
* Je m'engage à respecter le règlement en tous points,
* Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

**9.       HANDISPORTS** :

Pour des raisons de sécurité, les fauteuils ne sont pas autorisés sur le parcours.

Seules des goélettes, en nombre limité, avec l’accord de l’organisation seront autorisées à participer avec un départ anticipé.

**10.  CONSIGNE** :

Des consignes pour déposer vos affaires avant votre épreuve, seront disponibles dans la salle municipale. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vols des objets laissés aux consignes.

**11.  ASSURANCE**

Les organisateurs sont couverts par une police d’assurance souscrite auprès de la MACIF sous le N° 10065756 MAS ASSOCIATONS. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence ; il incombe aux autres participants de s’assurer personnellement. Les frais de secours ou d’assistance en cas d’accident, autres que ceux imposés pour l’organisation de la manifestation (aide médicale), ou qui ne seraient pas liés à une carence ou une faute engageant les responsabilités de l’organisation restent à la charge des participants en cas de facturation de ces frais par les services de secours.

**12.  CHRONOMETRAGE** :

Le chronométrage sera effectué grâce à une puce attachée à la chaussure. Tous les inscrits aux courses se verront remettre une puce qu’ils devront mettre à leur chaussure et qui pourra servir de contrôle de régularité de course à divers points du parcours.

Le classement est établi sur le temps officiel (coup de pistolet).

Cette puce devra être restituée à l’organisation, même en cas d’abandon ou de non présence le jour de la Course sous peine de facturation de la valeur de remplacement de la puce (2,40 € HT).

**13.  PARCOURS**

Le parcours emprunte route, chemins, sentiers, sous-bois, piétonniers pâtures. Un ravitaillement sera proposé sur le parcours du 9 km, 2 ravitaillements sur le 16 km et 3 ravitaillements sur le 26 km.

Une reconnaissance du parcours s’effectuera tous les mercredis à partir du 15 mai 2020 : rendez-vous sur la place de la mairie à 18h30.

Les poussettes, bicyclettes, engins à roulettes et les animaux sont formellement interdits sur le parcours. Seuls les vélos et les motos de l’organisation, ainsi que les véhicules de gendarmerie, de secours sont autorisés à circuler sur le parcours. Les ravitaillements adaptés à ce genre d'épreuve sont fournis par l'organisation et sont strictement réservés aux concurrents. Le ravitaillement personnel est autorisé.

**14.  SECURITE**

**Attention !! Bien que de nombreux signaleurs soient présents sur le parcours, les coureurs doivent respecter le code de la route.**

L’assistance médicale est confiée par contrat à la Croix Rouge d'Arras. Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé près de l’arrivée. Si un concurrent est victime d’un problème, il devra se rapprocher du signaleur le plus proche qui alertera le PC course et les secours.

Les secouristes présents pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité.

Pour la sécurité de tous, le comité d'organisation met en place un balisage au sol lors des changements de direction importants et le complète tous les 50m par de la rubalise réfléchissante.

**15.  PC COURSE**

Le PC course sera situé sur la place de la mairie. Son rôle est de synthétiser toutes les informations issues de la course afin d’informer les personnes présentes à l’arrivée. Il doit également déclencher les secours en cas de problème sur la course.

**16.  CLASSEMENT / RÉCOMPENSES**

* Lot offert aux 700 premiers inscrits
* Lot pour les 3 premiers du scratch homme et femme de chaque course adulte
* Lot pour le 1er de chaque catégorie, non cumulable avec le lot précédent. Seules, 4 catégories de Master seront récompensées
* Trophée du club ou de l'association le plus représenté
* Tombola d'articles de sport par tirage au sort du N° de dossard.

Les classements seront affichés sur le site d’arrivée et sur le site de l’organisation : [www.jogablain.fr](http://www.jogablain.fr/)

**17.  PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT**

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet (ex: gels), hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillement) entrainera la mise hors course du concurrent fautif.

**18.  DROIT D’IMAGE**

Tout coureur participant accepte le règlement de cette épreuve et autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet évènement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée. Les photos et les classements des courses seront disponibles sur le site Web de la course : [www.jogablain.fr](http://www.jogablain.fr/) dans le courant de la semaine.

**19.  CNIL**

Conformément aux dispositions de la Loi “ Informatique et Liberté ” n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d’un droit d’accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site (mail de l’organisation) et celui de la FFA (mail : [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr))

**20.  ANNULATION / NEUTRALISATION** :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de conditions climatiques, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l’organisateur se réserve le droit d’annuler ou de neutraliser une ou plusieurs épreuves. En cas d’annulation de l’épreuve par les organisateurs, toute inscription sera remboursée.

**21.  ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

L’inscription à l’une des épreuves du Trail de la Montagnarde vaut l’acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.